

Vingt années de politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie: Démocratisation de l'école et persistance des inégalités.

Laure Hadj
CEPED, Université Paris V
et ISEE
52 av du Maréchal Foch
B.P 823 98845 Nouméa
(687) 283 156
Laure.Hadj@isee.nc

Gaël Lagadec
LARJE
Université de la
Nouvelle-Calédonie
B.P. R4 98 851 Nouméa
(687) 290 350
lagadec@univ-nc.nc

Gérard Lavigne
CNEP
Université de la
Nouvelle-Calédonie
B.P. R4 98 851 Nouméa
glavigne@voila.fr

Catherine Ris
LARJE
Université de la
Nouvelle-Calédonie
B.P. R4 98 851 Nouméa
(687) 290 371
ris@univ-nc.nc

Mai 2011

Résumé

Cette communication tente de mesurer l'évolution des inégalités ethniques devant l'école en Nouvelle-Calédonie. En utilisant les données des quatre derniers recensements de la population, nous montrons que les inégalités demeurent importantes : en 2009, les Calédoniens membres de la communauté kanak ont 4.34 fois plus de chance de ne pas obtenir de diplôme que les membres de la communauté non kanak. Ces derniers ont 10 fois plus de chance d'obtenir un baccalauréat général que les Kanak. On constate que les écarts sont également plus importants aux extrémités de la distribution des diplômes (aucun diplôme, où les Kanak sont fortement majoritaires et diplômes d'études supérieures, où les non Kanak sont fortement majoritaires).

Ces inégalités se sont cependant réduites (odds ratios divisés par 2 entre 1996 et 2009). Il semblerait donc que cette « massification » de l'accès aux diplômes se soit accompagnée d'une « démocratisation qualitative » de l'école en Nouvelle-Calédonie, dont nous discutons toutefois la portée.

Mot clé : Evolution des inégalités ethniques, accès aux diplômes, politiques de réduction des inégalités.

Classification JEL : I24, I38, J15, O56.

Introduction

Petite économie insulaire du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie se distingue dans l'ensemble de l'outre-mer français, et plus encore en Océanie insulaire, par un niveau de vie élevé et un IDH qui la place en 34^{ème} position mondiale. Le PIB par habitant est aujourd'hui comparable à celui de la grande majorité des régions françaises et supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande. Les dix dernières années ont été marquées par un progrès économique et social important, notamment grâce aux investissements dans l'exploitation du nickel, ressource naturelle constituant la principale richesse de l'île. La société calédonienne est cependant marquée par de fortes inégalités, qu'elles soient monétaires, sociales, géographiques ou ethniques. Ces inégalités s'accompagnent d'inégalités persistantes dans le système éducatif et sur le marché du travail. Depuis les signatures des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998), la Nouvelle-Calédonie s'est engagée sur la voie du « rééquilibrage » en faveur de la communauté Kanak, peuple autochtone. Des efforts ont ainsi été faits dans tous les domaines économiques et sociaux pour permettre aux deux provinces Nord et Iles, majoritairement kanak, de « rattraper » la province Sud, majoritairement non kanak. Les politiques de quotas ou encore de discriminations positives visent également à diminuer les ségrégations dans le système éducatif ou sur le marché du travail.

C'est au regard de ces 20 années de politiques de rééquilibrage que seront analysées les évolutions de l'accès aux diplômes en Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, comme en Europe, on assiste à un allongement général des études. Cette « massification de l'école » peut s'accompagner d'une simple translation des inégalités de toutes natures, qu'elles soient géographiques, entre garçons et filles ou entre classes sociales (les écarts de destinée scolaire entre jeunes de différentes origines demeurant importantes). Alternativement, elle peut aussi s'accompagner d'une réduction de ces écarts (affaiblissement du lien entre origine et destinée scolaire), ce qui correspond alors réellement à une « démocratisation qualitative de l'école ».

Réussir l'école de masse suppose bien que les inégalités devant l'école ne soient pas trop grandes. L'égalité des chances devant l'école est cependant une ambition assez récente en France (après la seconde guerre mondiale) et encore plus récente en Nouvelle-Calédonie où l'école publique laïque n'a autorisé les Kanak à se présenter au baccalauréat qu'à partir de 1962. Cette question ne concerne pas uniquement l'égalité des chances à l'école mais, au-delà, elle concerne aussi l'insertion sur le marché du travail et en particulier la constitution des élites de la société (Thélot et Vallet, 2000). Réussir à l'école est devenu une condition quasi nécessaire à l'accès à l'emploi. Les inégalités devant l'école pèsent donc également sur l'insertion sociale. Ces inégalités peuvent concerner la mobilité sociale, comme cela a largement été étudié en France, ou la discrimination à l'égard de groupes minoritaires

(Beauchemin, Hamel, Lesné et Simon, 2010), notamment ethniques, comme cela est particulièrement mis en avant dans les pays anglo-saxons (voir Fyer, 2010a, pour l'exemple des USA).

La situation de la Nouvelle-Calédonie se distingue de celle de la France et de la plupart des pays européens en ce que les ethnies discriminées ne sont pas celles issues de l'immigration. C'est bien du contraire qu'il s'agit : la Nouvelle-Calédonie a été une terre d'immigration (colonisation de peuplement) mais les inégalités observées existent à l'avantage des immigrants et au détriment du peuple autochtone. C'est en cela qu'elle se rapproche de ses voisins anglo-saxons de la région (Australie et Nouvelle-Zélande). Cependant, les groupes discriminés ici ne sont pas des « groupes minoritaires ».

Si, dans les pays anglo-saxons, les études mesurant l'évolution des inégalités ethniques sont nombreuses, en France, du fait de l'interdiction d'utilisation de données ethniques, cette dimension est absente des études. Felouzis (2003) note qu'« on aboutit ainsi à une situation paradoxale dans laquelle la variable ethnique est devenue une catégorie à part entière de la perception de l'école et des établissements, sans pour autant être analysée en tant que telle, car ne relevant ni de la conception française de la citoyenneté, ni *a fortiori* des catégories statistiques disponibles. Cela revient à nier les phénomènes de ségrégation et de discrimination, et évite d'en décrire l'ampleur ainsi que les conséquences sur le parcours scolaire des élèves. C'est enfin laisser la place à la rumeur et aux stéréotypes. [...] Si l'on accepte de considérer que les principes officiels d'une institution ne sont pas les seuls opératoires pour en comprendre le fonctionnement, la question de la ségrégation ethnique à l'école prend alors tout son sens. [...] Comme l'exprimait déjà Pierre Bourdieu dans les années soixante, ignorer les inégalités culturelles revient à les légitimer et à les reproduire. Il en est de même pour la ségrégation ethnique. Refuser de la mesurer sous prétexte que le modèle d'intégration français ne reconnaît que des individus "libres et égaux" revient à légitimer des processus qui remettent en cause les principes mêmes de l'égalité des chances.»

L'objet de cet article est de proposer une mesure de l'évolution de l'accès des différentes communautés aux différents diplômes. Aucun travail descriptif systématique n'a jamais été mené sur ce point en Nouvelle-Calédonie. Les données officielles, transmises par le Vice Rectorat, permettaient jusqu'en 1991 de distinguer la réussite des différentes ethnies à différents niveaux d'études (voir graphique A1 en annexe).

Il existe aujourd'hui peu de sources statistiques permettant de connaître à la fois l'origine sociale et l'origine ethnique des personnes enquêtées. Nous utilisons ici les recensements de la population (1989, 1996, 2004 et 2009) qui permettent d'utiliser une variable d'appartenance communautaire mais ne rendent pas possible l'évaluation de la mobilité sociale au travers de la mesure des inégalités sociales. On se focalisera donc ici sur les inégalités ethniques, tout en sachant que ces deux sources

d'inégalités (sociales et ethniques) se renforcent mutuellement.

Les principaux résultats sont résumés ci-dessous :

- Dans l'ensemble, entre 1996 et 2004, on assiste à une forte progression du niveau d'éducation.
- A toutes les dates, les Kanak sont moins diplômés que les non Kanak.
- L'écart entre Kanak et non Kanak devient plus important aux extrémités du spectre des qualifications (aucun diplôme d'une part et bac ou diplômés du supérieur d'autre part).
- Pour tous les diplômes (à l'exception du niveau d'études supérieures), l'écart entre les communautés se réduit entre 1996 et 2004.
- Cette réduction est d'autant plus forte que le niveau de diplôme est faible. Pour les diplômés du supérieur, l'écart entre les communautés se creuse.
- Le calcul de rapports de chances relatives montre que les écarts augmentent lorsque l'on distingue le type de diplôme : écart de 1 à 4.34 pour n'importe quel diplôme et de 1 à 9.85 pour le bac (un non Kanak a près de 10 fois plus de chance d'avoir le bac qu'un Kanak en 1996).

L'appréciation globale de réduction des inégalités est donc à nuancer lorsque l'on s'intéresse aux détails des types de diplômes obtenus. Ainsi, les inégalités changeraient donc de forme plus qu'elles ne disparaîtraient.

Dans une première partie nous présenterons un panorama économique et social de la Nouvelle-Calédonie en insistant notamment sur la prégnance des diverses inégalités ainsi que sur le contexte du développement du système éducatif calédonien. Nous concentrons ensuite notre réflexion sur les inégalités sociales et ethniques et leur déclinaison au niveau du système éducatif calédonien, en faisant d'abord un état des lieux des inégalités devant l'école (partie 2), puis en analysant l'évolution de ces inégalités dans le cadre des politiques publiques de rééquilibrage (partie 3).

1. L'école calédonienne dans un environnement économique et culturel riche

1.1 . Une collectivité d'outre-mer riche mais marquée par les inégalités

1.1.1. Panorama économique et social

► Aperçu des grands indicateurs

Depuis l'Accord de Nouméa (1998) qui encadre le statut et l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, la croissance calédonienne est soutenue et régulière : + 3,7% en moyenne annuelle entre 1998 et 2008. Cette phase de croissance a permis une élévation de 1,5% en moyenne par an du PIB par habitant sur cette période. En 2008 le PIB par habitant calédonien (25 300 euros) était proche de celui de Singapour, supérieur à celui de

la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française ou des départements d'outre-mer (25% supérieur). Le tableau 1 résume le panorama économique de la Nouvelle-Calédonie à partir d'indicateurs agrégés.

Tableau 1. Les grands indicateurs néo-calédoniens

Superficie	18 575,5 km ²
Situation géographique	Australie (à 1 500 km), NZ (à 1 800 km)
Nombre d'habitants	245 500
Densité	13,1 hbt/km ²
Monnaie	Franc Pacifique (1000 F = 8,38 euros)
PIB (2008)	6,24 milliards d'euros
PIB / habitant	25 300
Taux de croissance ¹	6,26 %
Prix moyens / prix en Métropole ²	+ 72 %
Transferts de l'Etat (en % du PIB)	1,14 milliards d'euros (18,5 %)
Rang mondial en termes d'IDH	34 (IDH = 0,87)
Indice de Gini (2008)	0.43
% population autochtone (2009)	40 %

► Des indicateurs de DH favorables

Si l'IDH est un indicateur composite du développement (la NC arrivant en 3^{ème} position derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique Sud), le taux de mortalité infantile (TMI) et l'espérance de vie sont également des indicateurs pertinents. Le TMI est fortement lié aux conditions sanitaires du moment d'un pays donné. En 2007, le taux de mortalité infantile calédonien est bas : 6,1‰ contre 10,7‰ en 1990 et 27,0‰ en 1980. Aujourd'hui, le TMI calédonien est proche de celui de la Nouvelle-Zélande (5,0‰), de l'Australie (4,1‰) et dans une moindre mesure la France (3,6‰).

La baisse continue de la mortalité infantile calédonienne entraîne un allongement de l'espérance de vie (76 ans en 2007, contre 70 ans en 1990). L'espérance de vie à la naissance des calédoniens est proche de celle des américains (78 ans) mais plus faible que celle des métropolitains, des Néo-zélandais ou des Australiens qui s'élève à 80 ans.

En 2007, l'espérance de vie à la naissance de la population de la province Sud s'élève à 77 ans contre 74 ans pour la population du Nord et 73 ans pour les Loyaltiens.

¹ Taux de croissance annuel moyen du PIB nominal entre 1997 et 2008.

² Source : Brard (2007).

Trois éléments peuvent expliquer la baisse du TMI et l'augmentation de l'espérance de vie :

- Le développement des infrastructures médicales dans le Nord et les îles Loyauté³.
- L'augmentation de la densité médicale : en 2007, on dénombrait 227 médecins pour 100 000 habitants contre 168 en 1990⁴.
- L'amélioration des conditions de vie et d'hygiène pour l'ensemble des provinces.

1.1.2. La prégnance des inégalités

La polarisation démographique et économique

En 2009, la population calédonienne s'élève à 245 580 habitants. La province Sud concentre les trois quarts des calédoniens. La population des îles Loyauté est la plus faible : 7% alors que la population de la province Nord s'élève à 18%. En 20 ans, la population de la province Sud a augmenté de 64% et celle de la province Nord de 31%. Seules les îles Loyauté affichent une perte de population de -3% en vingt ans.

Pourquoi ce déséquilibre persiste-t-il ? La première explication est historique et est indissociable de l'histoire du nickel dont le principal opérateur, la SLN, a joué un rôle de catalyseur tant pour les populations (Nouméa) que pour les entreprises, à travers ses fournisseurs (Ducos). Nouméa est ainsi catégorisée comme la « capitale » économique de la Nouvelle-Calédonie. La polarisation de l'activité économique se concentre dans la zone industrielle de Ducos et les moyens de transports maritimes et aériens se sont développés autour de Nouméa. La population en âge de travailler des provinces Nord et îles Loyauté, quitte en nombre sa province de naissance pour trouver un emploi et s'installer sur le Grand Nouméa (Nouméa, Païta, Mont Dore et Dumbéa). La seconde explication est l'immigration des lycéens ou des étudiants des îles Loyauté qui poursuivent leurs études sur Nouméa.

Les inégalités en niveau de vie et salariales

En 2008, la moitié des calédoniens ont un niveau de vie inférieur à 144 000 F.CFP par mois et par unité de consommation. Cette moitié de la population concentre seulement 21% du total des revenus (SYNDEX, 2010).

La société calédonienne présente des inégalités de niveau de vie élevées : les plus modestes ont un niveau de vie 9,7 fois plus faible que celui des plus aisés. Si on supprimait le montant des prestations sociales et de l'autoproduction, le niveau de vie des plus modestes serait 9,7 fois plus faible que celui des plus riches.

L'indice de Gini de la Nouvelle-Calédonie est élevé : 0,43. Le Gini des pays les plus égalitaires sont de l'ordre de 0,25 comme la Norvège ou le Japon (Hadj, 2010).

Ces inégalités de niveau de vie se retrouvent au niveau de la rémunération des emplois des calédoniens

³ Agrandissement via le contrat Etat/province Nord 1990-1993 de l'établissement hospitalier de Koumac, création de l'établissement hospitalier à augmentation du nombre de centres médico-sociaux ou infirmeries aux îles Loyauté. L'accès à ces infrastructures médicales a été favorisé par le développement du réseau routier, notamment en province Nord avec le réseau routier en H permettant de relier la côte ouest à la côte est par l'axe routier de la « Koné-Tiwaka ».

⁴ La densité médicale de la Nouvelle-Calédonie en 2007 se situe entre celle du Royaume-Uni et de la Finlande mais reste loin de la densité médicale de la France (336 médecins pour 100 000 habitants).

Dans le privé, en 2006, un emploi est payé en moyenne 225 000 F.CFP net par mois. Mais plus des deux tiers sont payés moins de 200 000 F.CFP par mois (Lembège, 2010).

La part des salariés qui sont payés moins que le SMG est d'environ 37 % en Nouvelle-Calédonie⁵ contre 14 % de salaires payés au SMIC en Métropole. Le SMG est 132 000 F. CFP au 1er janvier 2010, c'est-à-dire de l'ordre de 70 % du SMIC métropolitain.

Les inégalités géographiques et ethniques

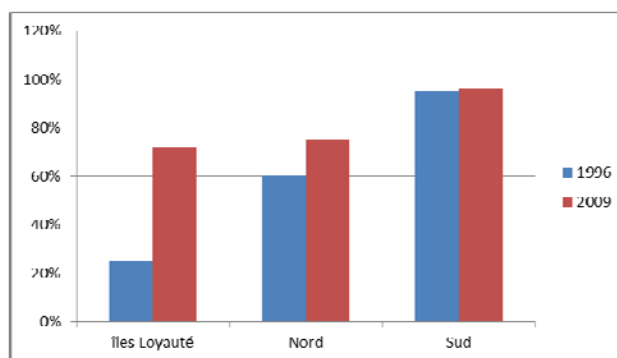
Les habitants de la province Sud ont un niveau de vie qui s'élève à 173 500 F.CFP par mois et par unité de consommation. Ils sont plus riches que ceux des deux autres provinces. Le revenu médian y est 2 fois supérieur à celui de la province Nord et 2,5 fois supérieur à celui des îles Loyauté.

En dix-sept ans, le niveau de vie médian des Calédoniens a augmenté de 1,3% par an. La principale explication est l'élévation du montant du salaire minimum garanti (SMG) qui est passée de 89 000F.CFP par mois au prix de 2008 à 123 000F.CFP par mois en 2008.

Sur cette période, le niveau de vie médian a également augmenté pour les trois provinces. Cette augmentation n'a pas suffi à combler les inégalités inter provinciales et les inégalités intra provinciales se sont creusées en province Sud et aux îles Loyauté. L'indice de Gini augmente de 0,42 à 0,44 en province Sud et de 0,37 à 0,40 aux îles Loyauté. Seules les inégalités au sein de la province Nord se sont restreintes. L'indice de Gini diminue de 0,45 à 0,41.

L'accès à l'eau et à l'électricité correspondent à des besoins primaires journaliers de la population. A ce titre, l'inégalité d'accès est en soi un indicateur d'inégalités sociales.

Graphique 1. Ménages disposant de l'eau courante à l'intérieur de leur logement (%)



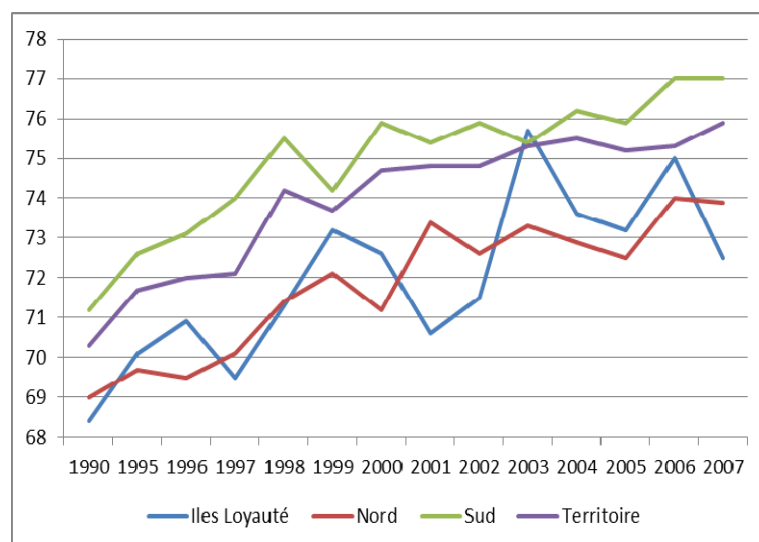
Source :ISEE, Recensement.

En 2009, la quasi-totalité des ménages de la province Sud (96%) ont une arrivée d'eau à l'intérieur de leur logement, contre 75% pour le Nord et les Îles. En 1996, 2/3 des ménages de la province Sud bénéficie d'un raccordement à l'eau contre 1/4 pour les ménages du Nord comme pour ceux des îles Loyauté. ~~et 25% et 25% en 1996.~~ Il y a donc à la fois convergence et persistance d'inégalités, qui peuvent aussi selon ce critère être une conséquence des différences culturelles de mode de vie (par exemple au Nord et aux Îles, la case mélanésienne est l'endroit où l'on dort et les points d'eau pour les sanitaires et la cuisine sont à l'extérieur).

⁵ A partir de données de la CAFAT. Ce chiffre de 37 % renvoie à la question de l'emploi à temps partiel, mais aussi probablement à celle des salaires amputés du fait d'absences (maladies, grèves, autres).

Synthèse de ces trajectoires d'inégalités entre provinces, en 2007, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter pour l'ensemble des trois provinces. La durée de vie moyenne de la population de la province Sud s'élève à 77 ans contre 74 ans pour la population du Nord et 73 ans pour les Loyaltiens.

Graphique 2. Evolution de l'espérance de vie à la naissance par province de résidence (1990-2007)

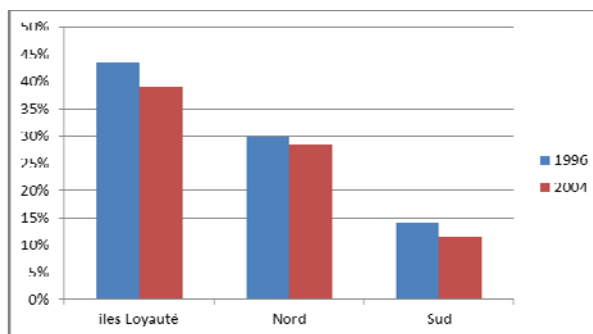


Source : ISEE (TEC 2010), Etat civil.

En 2004, le taux d'activité des 15-64 ans atteint 63% comme en 1996. Il demeure plus élevé que celui de la Polynésie française (56% selon le recensement de la population de 2007). En 2004, la force vive de la province Sud est la plus élevée : 66% contre 60% en province Nord et 51% aux îles Loyauté. Par contre en huit ans, le taux d'activité de la province Sud diminue de 2 points alors que celui de la province Nord augmente de 7 points et de 3 points pour les îles Loyauté. Deux secteurs ont favorisé la création d'emploi pour l'ensemble des provinces entre 1996 et 2004 : les services marchands (commerce, hôtels-restaurants, immobilier, éducation...) ont généré 6 800 emplois et la construction a impulsé la création de 1 700 emplois.

Le taux de chômage en 2004, s'élevait à 16% contre 19% en 1996 parmi la population âgée de 15 à 64 ans. Il est plus élevé que celui de la métropole (10% en 2004 selon l'enquête emploi) et de la Polynésie française (11,7% au recensement de 2007) mais plus faible que celui des Dom (28% selon l'enquête emploi de 2004). Au niveau provincial, en 2004, 39% des Loyaltiens recherchent un emploi, ce taux était de 28% au Nord et 11% au Sud. Le taux a diminué de 4 points aux Iles Loyautés, de 3 points au Sud et un point au Nord.

Graphique 3. Taux de chômage par province de résidence



Sources : ISEE, recensements de la population

Ces inégalités géographiques se déclinent également sur une base ethnique. On constate ainsi deux faits marquants⁶:

- La population des provinces Nord et Iles est presque entièrement kanak ;
- Les populations européenne et wallisienne-futunienne vivent presque uniquement en province Sud.

Dans cette étude, afin d'analyser l'évolution des inégalités géographiques et ethniques, les données seront présentées selon trois critères de distinction: la province de résidence, la communauté d'appartenance et la connaissance d'une langue mélanésienne. Le tableau 2 donne une indication de la concordance entre ces trois critères.

Tableau 2. L'évolution du lien entre la communauté d'appartenance, la connaissance d'une langue mélanésienne et la situation géographique (province de résidence)⁷

		1989	1996	2004	2009
% population comprenant et parlant une langue mélanésienne	<i>PIL</i>	n.d	96%	96%	98%
	<i>PN</i>		72%	77%	77%
	<i>PS</i>		21%	25%	28%
	<i>NC</i>		38%	41%	41%
% population se déclarant appartenir à la communauté Kanak	<i>PIL</i>	98%	97%	n.d	97%
	<i>PN</i>	79%	78%		74%
	<i>PS</i>	26%	25%		27%
	<i>NC</i>	45%	44%		40%

Source : ISEE, Recensement de la population 1989, 1996, 2004, 2009.

Comme on peut le constater, malgré une baisse sur les 20 dernières années, la population autochtone kanak reste majoritairement représentée par rapport aux autres ethnies du pays. De plus, en général, trois habitants sur quatre sont nés en Nouvelle-Calédonie⁸, ce qui montre la forte présence des océaniens, toutes ethnies confondues⁹ dans la population calédonienne.

Sur le modèle des travaux des chercheurs du Centre for Aboriginal Economic Policy Research de l'Université

⁶ Le Tableau A1 en Annexe présente le détail de la répartition par communauté.

⁷ Pour plus d'éléments sur la répartition de chacune des communautés par Province, voir en annexe le tableau A1.

⁸ *Id.* Recensement 2009.

⁹ Y compris les européens nés en Nouvelle-Calédonie.

Nationale d'Australie à Canberra (voir notamment Altman, Biddle et Hunter, 2005), les indicateurs démographiques, du diplôme le plus élevé obtenu et de la situation sur le marché du travail, issus des quatre derniers recensements de la population en NC sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. Indicateurs socio-économiques par communauté d'appartenance¹⁰

		1989	1996	2004	2009
Démographie					
Population âgée de moins de 25 ans (%)					
	Kanak	60%	57%	n.d.	48%
	non Kanak	47%	43%	n.d.	38%
Population âgée de 55 ans et plus (%)					
	Kanak	8%	9%	n.d.	12%
	non Kanak	12%	13%	n.d.	18%
Diplôme					
Part de non diplômés (% des adultes)					
	Kanak	91%	63%	63%	40%
	non Kanak	76%	29%	36%	19%
Part de diplômés du baccalauréat et du supérieur (% des adultes)					
	Kanak	0,1%	4	9%	13%
	non Kanak	1%	27	33%	41%
Situation sur le marché du travail					
Taux de chômage (% de la population active)					
	Kanak	28%	34%	30%	n.d.
	non Kanak	9%	10%	9%	n.d.
Taux d'activité (% des adultes âgés de 15-64 ans)					
	Kanak	60%	53%	59%	n.d.
	non Kanak	66%	70%	67%	n.d.

Source : ISEE, Recensement de la population 1989, 1996, 2004, 2009.

Notes:

En 2004, l'appartenance à la communauté Kanak est appréhendée par le fait de parler ou comprendre une langue mélanésienne. en 1989, % de la population vivant dans un logement disposant d'eau courante (intérieur + extérieur).

Lecture : En 2009, 48% des Kanak ont moins de 25 ans et 12% sont âgés de 55 ans et plus.

Depuis 1989, la part des jeunes Kanak a baissé de 12 points contre 9 points pour la population non Kanak. Ces résultats illustrent le vieillissement progressif de la population calédonienne (Broustet et Rivoilan, 2011).

La population Kanak est également moins diplômée du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur que la population non Kanak : 13% contre 41% en 2009. Il y a 20 ans, moins de 1% des Kanak étaient diplômés du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 1% pour les non Kanak. L'élévation du niveau de diplôme des Kanak est incontestable mais elle est plus lente que celle des non Kanak.

Enfin, le taux de chômage de la population Kanak se stabilise autour de 30% entre 1989 et 2004 alors que celui des non Kanak stagne autour de 9%. En Province Nord, le taux de chômage des jeunes (de 18-30 ans) est estimé à 25% (Cottureau-Reiss, 2010).

¹⁰ Les groupes Kanak et non Kanak présentent une forte hétérogénéité intra-groupe. C'est le cas également et même certainement d'avantage des groupes constitués par les autochtones et non autochtones en Nouvelle-Zélande et Australie, où la taille de ces groupes induit une grande diversité de situations.

Le Rapport du Sénat Coutumier (2009) explique que bons nombres de jeunes en fin de cursus de formation spécialisée, sont pour la plupart ignorés du monde professionnel et ne trouvent pas d'autres alternatives que de se retrancher en tribu. Cependant les chiffres des organismes officiels chargés de ces circuits de formation confirment qu'il existe bien un vivier conséquent des jeunes diplômés kanak, dont la pudeur de se « vendre » dans la culture kanak est l'antithèse et échappe à la société de consommation. Ainsi, le faible taux d'emploi chez les Kanak peut s'expliquer par des causes plus profondes d'ordre culturel : l'une, de conception occidentale, individualiste, de nature à promouvoir les valeurs de rentabilité et de profit par le travail, l'autre, de conception traditionnelle, communautariste, centrée sur l'autosubsistance au jour le jour, dans un contexte collectif, partagé pour tous.

1.1.3. Les politiques de réduction des inégalités

Les principes du rééquilibrage

Le partage des pouvoirs entre les provinces de la Nouvelle-Calédonie a conduit à ce que les deux sensibilités politiques antagonistes du pays se partagent les responsabilités. Ce partage du pouvoir garantit la stabilité politique du pays depuis 1988. Mais cette stabilité nécessite également un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de l'archipel. Or, l'économie calédonienne est structurellement déséquilibrée (voir point 1.2.1.). Partant de ce constat, la répartition plus équitable des ressources, des chances et des pouvoirs entre les communautés, apparaît alors comme un impératif tant politique qu'économique et social. Il a donc été décidé, et l'Accord de Nouméa l'a encore renforcé¹¹, de procéder à un *rééquilibrage* entre les communautés et entre les provinces Nord et des Iles Loyauté, en voie de développement, et la province Sud, proportionnellement surdéveloppée. Ceci, bien entendu dans un cadre général où la richesse néo-calédonienne repose en grande partie sur les dotations en provenance de l'Etat français.

Le rééquilibrage économique interprovincial est mis en œuvre de diverses manières dont les plus significatives sont *les clés de répartition budgétaires* qui ont été mises en place. La collectivité de Nouvelle-Calédonie qui est compétente en matière fiscale ne conserve que 26% de ses recettes fiscales et redistribue la part restante aux autres collectivités ; elle reverse des *dotations de fonctionnement* aux provinces qui représente 53,5% de ses recettes fiscales et 70% de leurs ressources

Les dotations aux provinces (50% pour le Sud, 32% pour le Nord et 18% pour les Iles) sont déséquilibrées, dès lors qu'on raisonne en dotations par tête. C'est l'objet du rééquilibrage.

Cependant, alors que les clés du rééquilibrage sont, par définition, avantageuses pour le Nord et les Iles, elles n'apparaissent pas suffisantes ; comme le montre les indicateurs présentés ici l'avance économique de la province Sud est trop considérable.

¹¹ Les Accords de Matignon et de Nouméa évoquent le rééquilibrage entre les communautés. Cependant, depuis la signature de ces accords, la mesure du rééquilibrage a d'avantage tendance à se faire d'un point de vue géographique que d'un point de vue communautaire.

Encadré 1. Extraits de l'Accord de Nouméa (5 mai 1998) relatifs au rééquilibrage.

[...] Préambule [...]

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. [...]

3.3. – Les compétences régaliennes

La justice, l'ordre public, la défense et la monnaie (ainsi que le crédit et les changes), et les affaires étrangères (sous réserve des dispositions du 3.2.1. resteront de la compétence de l'Etat jusqu'à la nouvelle organisation politique résultant de la consultation des populations intéressées prévue au 5.

Pendant cette période, des néo-calédoniens seront formés et associés à l'exercice de responsabilités dans ces domaines, dans un souci de rééquilibrage et de préparation de cette nouvelle étape. [...]

4.1. – La formation des hommes

4.1.1 – Les *formations* devront, dans leur contenu et leur méthode, mieux prendre en compte les réalités locales, l'environnement régional et les impératifs de rééquilibrage. Des discussions s'engageront pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations avec les Etats du Pacifique. Le nouveau partage des compétences devra permettre aux habitants de la Nouvelle-Calédonie d'occuper davantage les emplois de formateur. L'Université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. L'Institut de formation des personnels administratifs sera rattaché à la Nouvelle-Calédonie.

4.1.2. – Un programme de formation de *cadres* moyens et supérieurs, notamment techniques et financiers, sera soutenu par l'Etat à travers les contrats de développement pour accompagner les transferts de compétences réalisés et à venir.

Un programme spécifique, qui prendra la suite du programme "400 cadres" et concernera les enseignements secondaire, supérieur, et professionnel tendra à la poursuite du rééquilibrage et à l'accession des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités. [...]

4.2. – Le développement économique [...]

4.2.3. – La *politique énergétique* contribuera à l'objectif d'autonomie et de rééquilibrage : recherche de sites hydroélectriques, programmation de l'électrification rurale tenant compte des coûts différenciés liés à la géographie du Territoire. Les opérateurs du secteur seront associés à la mise en œuvre de cette politique.

La politique de rééquilibrage en matière de formation et d'emploi

Conformément aux Accords de Matignon et de Nouméa, pour poursuivre le rééquilibrage et l'accession des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités, c'est dans le domaine de l'emploi et de la formation que les politiques de rééquilibrage sont les plus visibles.

Des structures et des programmes de formation ont ainsi été mis en place :

- Le « *juvénat lycéen* » par exemple a été mis en place en 1991, à l'issue du constat que les lycéens non originaires de Nouméa qui se rendaient dans les lycées de la capitale rencontraient des difficultés scolaires. L'objet du juvénat est d'offrir à ces jeunes, motivés à préparer un baccalauréat général et à s'engager dans des études supérieures, un encadrement adapté (soutien scolaire) et un environnement social (logement) et culturel favorable à leur réussite scolaire (Christnacht, 2004).
- A la même époque, en 1989, la formation « 400 cadres » a été mise en place. Cette formation est destinée aux jeunes adultes qui ont achevé leurs études secondaires. L'objectif est de former des cadres, principalement Kanak, sur 10 ans dans la plupart des activités sociales. En 1998, la formation est

renouvelée et renommée « *cadre avenir* ». L'accent porte désormais sur les formations nécessaires à l'accompagnement des transferts de compétence et de l'enseignement (Christnacht, 2004).

- Un dernier exemple de formation professionnelle est le *service militaire adapté* (SMA) organisé dans le cadre du volontariat des armées.

Parallèlement à cela, afin répondre à l'étrécissement du marché du travail calédonien, et dans le contexte de l'émancipation voulue par l'Accord de Nouméa, une politique de protection de l'emploi local a fait l'objet d'une loi de Pays (28 juillet 2010). Cette loi donne priorité à l'emploi aux citoyens calédoniens (c'est-à-dire les personnes nées en Calédonie ou s'y étant installées avant le référendum de 1998 sur l'Accord de Nouméa). Selon les difficultés de recrutement pour les différents types d'emplois, la loi prévoit des durées de résidence pour y avoir accès ; ces durées peuvent aller jusqu'à 10 ans pour les emplois ne présentant aucune difficulté de recrutement.

Cependant, là non plus, les politiques en matière de formation et d'emploi ne parviennent pas à lisser les inégalités, notamment entre province, comme nous allons le voir dans la section suivante.

1.2. Le développement du système éducatif calédonien

1.2.1. L'histoire de l'école en Nouvelle-Calédonie

L'école publique laïque, en Nouvelle-Calédonie, est officiellement instituée par l'arrêté du Gouverneur Guillaïn du 15 octobre 1863 (Guillaïn, 1863), « *vu la nécessité de constituer, dans la colonie un enseignement en rapport avec les besoins les plus immédiats* » qui sont définis tels que :

« 1°) de pourvoir à l'instruction des enfants de colons ;

2°) de faciliter nos relations avec les indigènes et l'accomplissement de notre mission civilisatrice à leur égard, ce qui exige avant tout qu'ils nous comprennent. » . La priorité pour l'ouverture de l'école publique, clairement exprimée, réside, donc, dans l'instruction des enfants de colons. Instruction qui se limitera au premier degré, pour les enfants des deux sexes, aussi bien colons qu'indigènes, au vue de la « *grande jeunesse des uns, et l'ignorance complète des autres* ».

Le dernier alinéa de l'article 2 précise que « *l'étude des idiomes calédoniens est formellement interdite dans toutes les écoles* ». Interdiction qui sera reprise dans les arrêtés successifs organisant l'école calédonienne et qui va perdurer jusqu'en 1984.

Les écoles missionnaires, aussi bien protestantes, installées depuis 1841 aux îles Loyautés, que catholiques, installées en Grande Terre depuis 1843, distribuaient un enseignement, essentiellement religieux, en langue kanak. Ces écoles furent mises en demeure de se conformer à cette interdiction, sous peine de fermeture.

L'école « *des jeunes indigènes* » avait été ouverte provisoirement par la décision du 26 juillet 1862 et organisée définitivement par l'arrêté n°102 du 24 août 1863. Les priorités, reprises en 1863, y étaient plus explicites quant à l'enseignement à dispenser aux jeunes kanak : il devait essentiellement consister à « *approprier les jeunes kanacks aux industries manuelles les plus utiles dans une société naissante* ». L'école comprenait quarante élèves, qui étaient répartis en « *deux sections numériquement égales : l'une dite des élèves-interprètes, l'autre des apprentis-ouvriers* ».

La distinction entre ces écoles est d'importance : l'une d'enseignement général pour les enfants européens et l'autre d'enseignement professionnel pour certains enfants kanak. Ceci va marquer toute la fonction scolaire de la colonie.

Ce fonctionnement séparé de l'école restera en place jusqu'en 1946 avec la fin du code de l'indigénat, institué en 1887. L'une des conséquences de ce régime aura été, pour les kanak, l'interdiction d'accès aux écoles européennes, puisqu'ils étaient obligatoirement confinés dans les réserves. Alors, des écoles publiques de tribus avaient été créées dont l'enseignement y était très rudimentaire et surtout manuel. Il a souvent été question de la pénibilité de l'école du travail (Salaün, 2005).

L'arrêté du 16 novembre 1885 qui en avait fixé l'organisation, précisait dans son article 4, que la justification du brevet de capacité, obligatoire pour enseigner dans les écoles européennes, « *n'était point exigée* » pour les écoles indigènes. Si bien que peu de jeunes kanak pouvaient accéder au collège même s'ils en avaient la possibilité théorique. Ce n'est que dans le milieu du XXème siècle, il n'y a donc pas si longtemps, que les Kanak pourront accéder à l'école publique laïque comme les Européens.

L'enseignement privé concerne aujourd'hui trois associations (la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), l'Association Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASE), la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP)). Si un lycée existe à Nouméa, il concerne encore aujourd'hui majoritairement les zones peu peuplées, une population essentiellement kanak, et prend en charge des populations en majorité défavorisées.

En 1962, Boniface OUNOU devint le premier bachelier kanak.

Encadré 2. Transfert de compétences dans le domaine de l'éducation.

S'inscrivant dans le transfert progressif des compétences de l'Etat français vers la Nouvelle-Calédonie, le premier degré de l'enseignement public a été transféré en 2000. Il relève maintenant de la compétence du territoire et les centres de décision et de gestion du système sont éclatés :

- Les communes qui assurent le fonctionnement, la gestion de l'immobilier et l'entretien ;
- Les provinces qui ont en charge les personnels (recrutement, gestion des carrières), établissement de la carte scolaire.
- La NC qui assure la responsabilité des programmes, de l'évaluation et du suivi pédagogique des personnels, de leur formation initiale et continue.

L'enseignement privé est géré directement, pour ce qui concerne les dotations, par l'État (via le vice rectorat), la DDEC et la FELP ont obtenu un contrat d'association. L'ASEE est régie par un contrat simple mais un rapprochement est à l'étude sans doute motivé en partie par le prochain transfert de l'enseignement privé à la Nouvelle-Calédonie.

L'enseignement secondaire sera transféré au 1^{er} janvier 2012.

Les enjeux et objectifs de l'école calédonienne sont clairement énoncés par les institutions (DENC, 2008):

- « Adapter le système éducatif calédonien aux réalités et aux besoins locaux.
- Renforcer le niveau de qualification des maîtres.
- Aller vers une plus grande équité tant sur le plan des disparités géographiques que par rapport aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Promouvoir un projet éducatif commun à l'ensemble des écoles de Nouvelle-Calédonie. »

Les objectifs de réduction des inégalités et de prise en compte des « élèves à besoins éducatifs particuliers » sont ainsi affichés.

Comme on peut le constater (tableau 2), malgré une baisse sur les 20 dernières années, la population autochtone kanak reste majoritairement représentée par rapport aux autres ethnies du pays. De plus, en général, trois habitants sur quatre sont nés en Nouvelle-Calédonie, ce qui montre la forte présence des océaniens, toutes ethnies confondues¹² dans la population calédonienne.

C'est en regard de cette forte océanité de la population qu'il convient d'analyser les résultats de l'école calédonienne.

1.2.2. Où en est-on aujourd'hui ?

Une élévation du niveau de formation de la population...

En 2009, près d'un tiers des Calédoniens de plus de 15 ans avaient le bac, soit deux fois plus qu'en 1996. Ce qui représente un certain progrès. Ainsi, dans son discours de politique générale du 31 août 2009, le Président du Gouvernement précisait qu'il y a « *un progrès notable global dans la réussite scolaire calédonienne. Nous avons progressé en termes de résultats scolaires. Aujourd'hui 45 % d'une classe d'âge décroche le BAC en Nouvelle-Calédonie pour 65 % en métropole. 20 points d'écart. C'est peu, et c'est beaucoup en même temps. Il faut remonter en 1990, en métropole, pour avoir 45 % d'une classe d'âge bachelière. C'était il y a vingt ans...* ».

En effet, entre 1996 et 2009, les Calédoniens améliorent leur niveau de diplôme. D'une part, la part des bacheliers et des diplômés du supérieur dans la population augmente de 16% à 30%. D'autre part, celle des non diplômés a été divisée par deux, passant de 50% à 27%. La population ayant un diplôme professionnel inférieur au bac (CAP, BEP...) reste la plus élevée en 1996 comme en 2009 : 34% contre 43%.

...plus marqué chez les femmes

En treize ans, les bachelières et diplômées du supérieur comblent leur retard et devancent même les hommes. La part des bachelières ou diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté de 16 points entre 1996 et 2009 contre 12 points pour les hommes. Ce phénomène est commun aux trois provinces et s'explique par un effet génération. Parmi les 20-40 ans, la part des diplômés du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur a doublé passant de 21% à 41% en treize ans. Cette augmentation, profite aux femmes.

Les meilleurs résultats des femmes en milieu scolaire et l'allongement de la durée des études leurs permettent de suivre un cursus général facilitant l'intégration de l'enseignement supérieur.

...et qui n'est pas la même selon les provinces

L'augmentation du niveau de formation ne s'est pas faite au bénéfice des mêmes diplômes selon les provinces :

- En province Sud, l'élévation du niveau de diplôme concerne les bacheliers et les diplômés du supérieur : + 13 points

¹² Y compris les Européens nés en Nouvelle-Calédonie.

- En province Nord, cela concerne surtout les diplômes professionnels inférieur et bac (+17 points) et dans une moindre mesure les bacheliers et les diplômés du supérieur (+7 points)
- Dans la province des îles Loyauté, ce sont surtout les diplômes professionnels inférieur au baccalauréat qui ont augmenté (+ 13 points).

En 20 ans (1989 – 2009), la population sans diplôme des provinces Nord et îles Loyauté a été divisée par plus de deux.

L'élévation du niveau de diplôme est à relier à la politique de rééquilibrage entraînant le développement des structures et des formations.

La Nouvelle-Calédonie a répondu aux besoins de scolarisation (55 200 enfants scolarisés en 1990 contre 69 000 en 2010 du 1^{er} et 2^{sd} degré du privé et du public) en construisant des établissements scolaires et en créant des postes d'enseignants. Aujourd'hui, on compte 362 établissements scolaires (privés et public) et 4 729 enseignants du premier et second degré répartis sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. C'est 31 établissements scolaires de plus et 1 400 postes d'enseignants créés par rapport à 1990. Au nom du rééquilibrage, des collèges et lycées ont été construits et/ou rénovés dans le Nord (le collège de Koumac, l'internat de Canala) et aux îles Loyauté (l'internat de Wé).

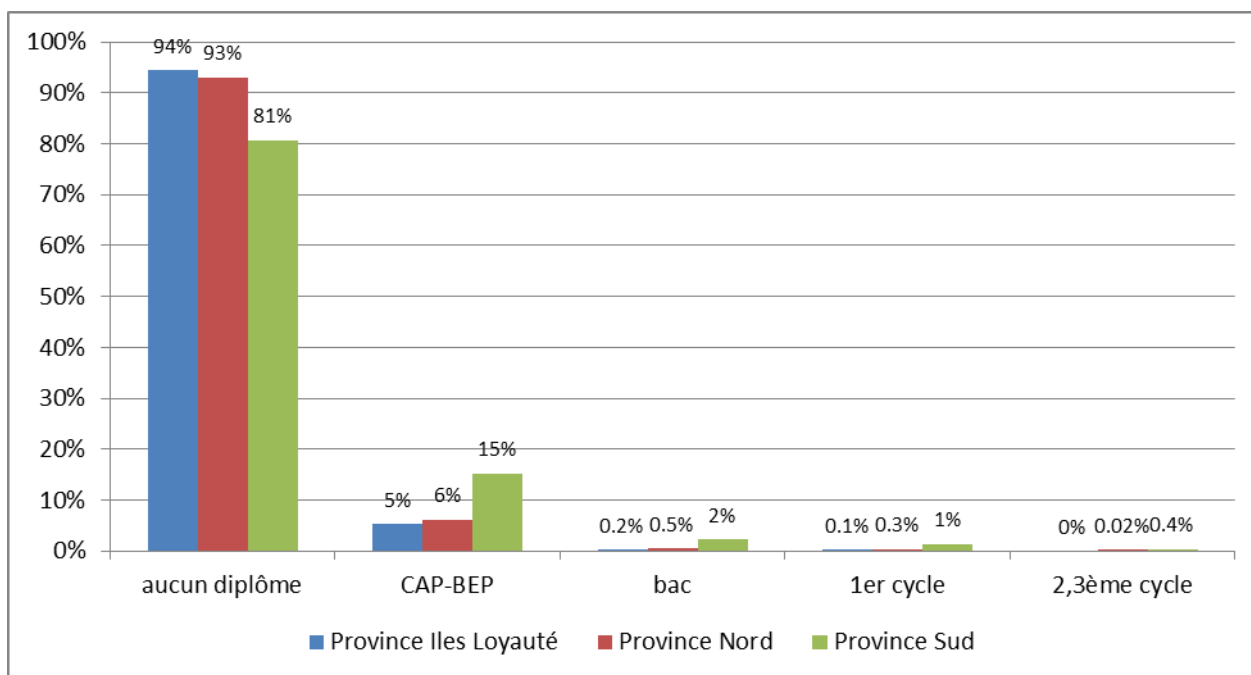
Mais cette massification évidente de l'accès au diplôme s'est-elle accompagnée d'une démocratisation qualitative? La question de l'égalité des chances devant l'école devient alors centrale.

En effet, ces résultats qui peuvent apparaître globalement intéressants, doivent être nuancés par les grandes disparités entre les communautés. Déjà, en 1985, Kohler et Wacquant (1985) soulignaient l'importance de cette inégalité scolaire : « *un enfant mélanésien a 2,3 fois moins de chances objectives d'obtenir un CAP qu'un enfant européen ; il a trois fois moins de chances de glaner un BEPC, six fois moins de réussir un bac technique et douze fois moins de devenir bachelier des sections classiques* ».

Nous nous attacherons ici à retracer l'évolution des inégalités devant l'école depuis plus de 20 ans en utilisant les données des recensements de la population de 1989, 1996, 2004, et 2009.

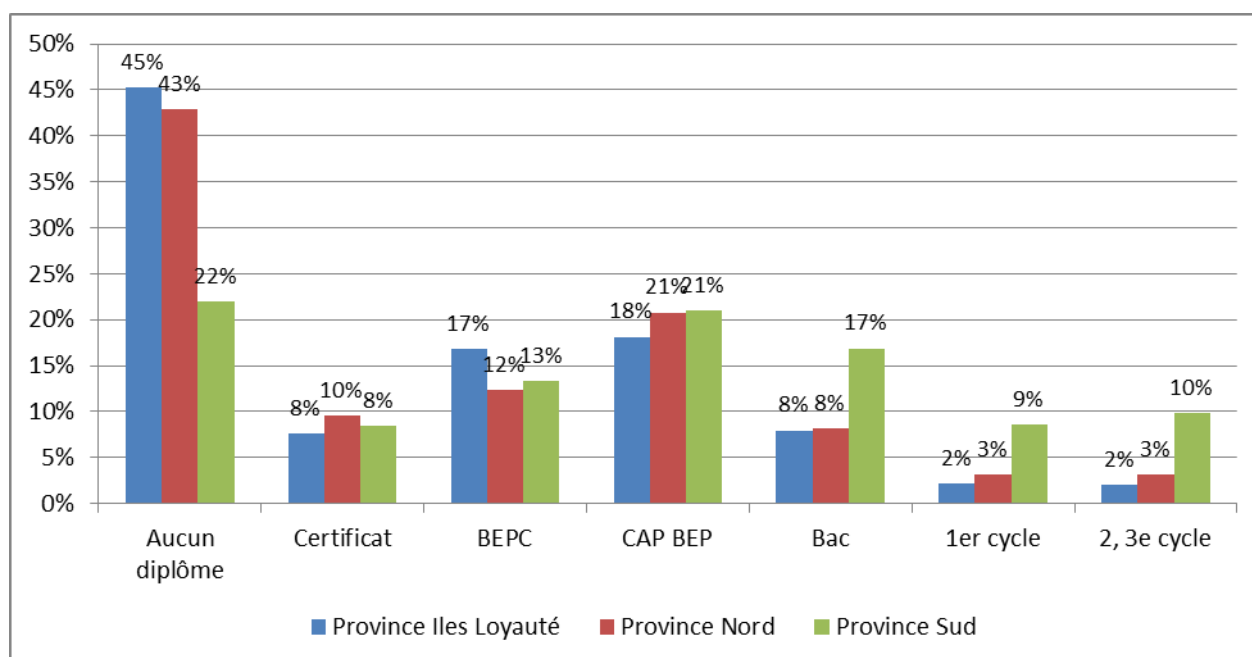
Le traitement des données des différents recensements de la population qui sont utilisées ici ne permettent pas de mesurer l'origine sociale des individus mais permet en revanche, et contrairement aux données des recensements en France, de mesurer les inégalités ethniques (voir Encadré 3). C'est l'évolution de ces dernières que nous étudions dans la section suivante après avoir présenté les principaux travaux.

Graphique 5. Répartition de la population (de plus de 14 ans) par province en fonction du niveau d'études le plus élevé atteint en 1989.



Source : ISEE, Recensement 1989.

Graphique 6. Répartition de la population (de plus de 14 ans) par province en fonction du niveau d'études le plus élevé atteint en 2009.



Source : ISEE, Recensement 2009.

2. Les inégalités sociales et ethniques devant l'école

2.1. Mesurer les inégalités sociales et ethniques

Si la littérature internationale (théorique et appliquée) sur le thème de la ségrégation, qu'elle soit sociale ou ethnique, est abondante, la littérature française se caractérise par une quasi absence d'études sur la mesure des inégalités ethniques et cela en raison de « l'exception française » relative aux statistiques ethniques (voir Encadré 1). Si jusqu'à maintenant, le républicanisme à la française voulait qu'on ne s'intéresse pas à la dimension ethnique et interdisait de mesurer cette dimension, l'intérêt pour cette question a cru au cours de ces dernières années, sous l'influence combinée de l'actualité politique et sociale et de la mise à disposition d'ensembles de sources statistiques plus précises et plus riches (Aeberhardt, Fougère, Pouget et Rathelot, 2010). On sait en effet que les discriminations liées à l'origine ethnique des individus font partie de l'expérience quotidienne des immigrés et des citoyens français issus de l'immigration. Comme le note Felouzis (2003), « il demeure un "malaise" liée à la question ethnique, essentiellement parce que le décalage entre la conception "officielle" de l'école et la réalité vécue par les acteurs est trop grand pour ne pas discréditer l'ensemble d'un système qui est pourtant encore, et à plus d'un titre, un puissant facteur d'intégration ». On aboutit ainsi à une situation paradoxale dans laquelle la variable ethnique est devenue une catégorie à part entière de la perception de l'école et des établissements, sans pour autant être analysée en tant que telle. Cela revient aussi à nier les phénomènes de ségrégation et de discrimination, et évite d'en décrire l'ampleur ainsi que les conséquences sur le parcours scolaire des élèves et plus généralement sur les mesures de réussite sociale.

Dans une étude pionnière, Felouzis (2003) analyse la répartition de plus de 144 000 élèves dans les 333 collèges de l'académie de Bordeaux. Elaborant un indicateur permettant de définir la variable ethnique à partir du prénom des élèves, et ainsi de distinguer les élèves « autochtones » et « allochtones », il montre que la dispersion de la répartition des élèves dans l'ensemble des collèges de l'académie est considérable et que très peu d'établissements scolarisent une grande partie des élèves allochtones. Il montre également les conséquences de cette ségrégation ethnique sur résultats scolaires et d'orientation en fin de troisième.

Encadré 3. Les statistiques ethniques : l'exception française

Le recours aux statistiques ethniques n'est pas jugé contraire au principe d'égalité pour de nombreux Etats occidentaux, tels que la Grande-Bretagne, les Etats du Nord de l'Europe, du Nord de l'Amérique, qui utilisent largement, et depuis plus d'un siècle pour certains, cet outil pour mettre en œuvre des politiques publiques de réduction des inégalités à l'égard des minorités.

Il en va différemment en France où la conception républicaine du principe d'égalité est le principal obstacle au recours aux statistiques ethniques. Pour le COMEDD (2010), ce principe d'égalité proclamé dans l'absolu conduit à nier la complexité des situations et à perdre toute prise sur la réalité.

Cependant, comme l'explique David (2011), si la loi Informatique et liberté de 1978 énonce une interdiction de principe sur le traitement statistique des données sensibles, elle permet d'y déroger, sous contrôle de la CNIL et à condition de respecter certains critères. Parmi les motifs permettant une telle dérogation figure l'intérêt public.

C'est le cas en Nouvelle-Calédonie, où les neuf recensements effectués sur le territoire depuis la seconde guerre mondiale (sauf celui de 2004) ont tous identifié la communauté d'appartenance. La distinction se justifie d'autant plus depuis les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998), qui ont défini une politique de rééquilibrage en faveur de la communauté kanak longtemps discriminée.

Et comme le note le COMEDD (2010), quand toutes les parties sont d'accord sur un plan de rééquilibrage en faveur d'une communauté longtemps discriminée, comment attester la réalité du plan d'action sans disposer de données chiffrées ? L'objectif n'est pas tant de mesurer le poids démographique des populations en présence que de comparer leurs structures et de suivre leur évolution.

L'intérêt des chercheurs français s'est alors d'avantage focalisé sur l'analyse des inégalités sociales.

Si lors de la dernière décennie de nombreuses études ont en effet tenté de mesurer l'évolution des inégalités sociales devant l'école (voir Valet (2010) pour la présentation des principaux jalons de la recherche internationale en sociologie dans ce domaine), la question de la démocratisation de l'enseignement en France reste un sujet de débats : si les taux de scolarisation n'ont pas cessé de croître, ce constat quantitatif global se traduit-il véritablement par une réduction des inégalités sociales dans l'accès aux différents niveaux et aux différentes filières scolaires et universitaires ? Une divergence apparaît dans les conclusions de ces travaux : alors que tous s'accordent sur l'ampleur modeste de la démocratisation qualitative devant l'effet, qui lui est au contraire spectaculaire, de l'allongement général des études, certains la tiennent pour réelle quoique limitée (Vallet, 1999, Duru-Bellat et Kieffer, 2008, Thélot et Vallet (2000), alors que d'autres la jugent inexistante ou trop faible pour être significative (Goux et Maurin, 1995, 1997).

Ainsi Duru-Bellat et Kieffer (2008) proposent une analyse précise des mécanismes de reproduction des inégalités au sein de l'enseignement supérieur en France. Les auteurs mettent en évidence à la fois un recul des inégalités sociales d'obtention du baccalauréat général et une concentration croissante des baccalauréats technologique et professionnel dans les catégories ouvrières. Par ailleurs, la forte diminution des inégalités sociales d'obtention du baccalauréat (quel qu'il soit) ne se traduit pas par une réduction concomitante de ces inégalités en ce qui concerne l'accès au supérieur : cela s'explique par l'hétérogénéité des types de baccalauréat. Enfin, la différenciation sociale de la filière d'études dans le supérieur ou celle, nettement plus modérée, de la spécialité choisie ne connaissent pas d'évolution notable. Elles montrent que l'indéniable démocratisation du baccalauréat se traduit par une démocratisation plus limitée de l'accès au supérieur.

En effet, la première vague de démocratisation s'est traduite par une concentration accrue des nouveaux bacheliers de milieu populaire dans les baccalauréats professionnels ; compte tenu de la force des articulations entre enseignement secondaire et supérieur en France, ce phénomène a induit une limitation des possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur. En particulier, l'accès aux filières d'élite n'a connu aucune démocratisation parmi les bacheliers, alors que les filières professionnelles courtes et les filières universitaires s'ouvraient. Ceci limite la portée de la démocratisation de l'enseignement à ce niveau en termes de mobilité sociale, puisque de plus en plus, les débouchés ne dépendent pas du niveau de diplôme, mais du type de filière suivie.

Vallet (1999) estime quant à lui que l'association statistique (mesurée par le logarithme des odds ratios) entre origine et position sociales (par l'analyse des tables de mobilité sociale père-fils et père-fille) a diminué au rythme régulier de 0,5 % par an durant quarante ans (1953-1993). Il conclut à une tendance lente, mais continue, à la réduction de l'inégalité des chances sociales depuis le milieu du siècle en France.

Enfin, dans une étude tentant de mesurer la réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle, Thélot et Vallet (2000) montrent que l'allongement général des études est le facteur principal de l'évolution : il explique les trois quarts de la différence des destinées scolaires selon l'origine sociale (mesurée par la position sociale du père et le diplôme le plus élevé de la mère), entre les générations extrêmes. Au-delà de cet effet, une démocratisation qualitative n'en a pas moins un impact appréciable : l'affaiblissement du lien entre origine sociale et diplôme est responsable d'un septième environ de l'écart. C'est dans les années 50 et 60, puis tout récemment, que cette démocratisation a joué à plein. Elle s'est davantage exercée au profit des filles que des garçons. Le lien entre origine culturelle (appréhendée au travers du diplôme le plus élevé obtenu par les deux parents) et diplôme s'est lui aussi affaibli, mais à un rythme plus lent que le lien entre origine sociale et diplôme. Au total, les inégalités sociales devant l'école demeurent aujourd'hui fortes. Elles ont cependant diminué depuis quelques décennies, non seulement du fait de l'allongement général des études, mais aussi au-delà, de façon qualitative.

En revanche, pour Goux et Maurin (1997), le constat est moins optimiste : l'expansion scolaire contemporaine ne s'accompagne pas d'une réduction notable de l'inégalité des chances et cette inégalité est de plus en plus d'origine culturelle. La complexité du système scolaire semble privilégier les familles qui en ont une bonne connaissance. Aussi le niveau de diplôme des enfants est-il davantage lié, aujourd'hui qu'hier, à celui du père.

Ce résultat, contraire au précédent, repose sur une méthodologie différente et une nomenclature différente des positions sociales utilisée (4 CSP contre 8 chez Vallet (1999)).

La littérature anglo-saxonne sur le thème des inégalités ethniques est elle bien plus abondante. Nous nous contenterons ici de donner les résultats des récentes études américaines et de présenter les analyses faites en Australie et en Nouvelle-Zélande en raison du parallèle qui peut être fait avec la situation calédonienne.

Aux Etats-Unis, le thème de la concentration, du regroupement des ethnies est abordé dès les années 1920 à l'Ecole de Chicago (Apparicio, 2007). A partir des années 1940, une nouvelle génération de travaux plus quantitatifs débouche rapidement sur une série d'indicateurs, de mesures de la ségrégation (voir section 3 pour une présentation de ces indices). L'élaboration de nouveaux indicateurs est toujours en développement (voir

notamment Echenique et Fryer (2007)).

Aux Etats-Unis, le recours aux indices de ségrégation est lié aux politiques de déségrégation envers les Afro-américains, contexte historique très différent de celui de la France. Disposer de mesures chiffrées claires et facilement interprétables indiquant le degré de ségrégation de la population noire, que ce soit sur le plan résidentiel, scolaire, ou encore sur le marché du travail, revêt une importance de premier ordre (Fryer (2010a) et Fryer (2010b)). Les disparités entre noirs et blancs sont persistantes aux USA. Sur plusieurs mesures, les Noirs ont de moins bons résultats que les Blancs et l'évolution n'est pas encourageante (Heckman, 2011). Ces disparités s'opposent aux croyances américaines d'égalité, d'opportunité et de mobilité sociale (Echenique, Fryer, et Kaufman (2006)). Les études ont en effet montré que les inégalités dans les résultats scolaires apparaissent dès le très jeune âge (Fryer et Levitt, 2004) et l'environnement, dès le jardin d'enfants, a un effet significatif sur la position sur le marché du travail (Heckman (2011), Chetty, Friedman, Hilger, Saez et Schanzenbach (2011)). Fryer (2010) répertorie les études mesurant l'impact des politiques de réductions des inégalités mises en place aux USA. Sur les 17 programmes mis en place du jardin d'enfants au lycée, 8 n'ont aucun impact significatif (les autres ont un impact mineur).

En Australie, les travaux des chercheurs du Centre for Aboriginal Economic Policy Research (Australian National University, Canberra) se sont attachés à mettre en évidence l'évolution de la situation des Australiens autochtones (Aborigènes et autochtones du détroit de Torrès) et allochtones (tous les autres : Européens, Asiatiques, Insulaires du Pacifique, ...) en termes de caractéristiques socio-économiques et d'accès à l'emploi (voir en particulier Altman, Biddle et Hunter (2005 et 2009), Biddle, Taylor et Yap (2009)). A partir des données des recensements de 1971 à 2011, ces auteurs montrent que les inégalités ethniques se réduisent lentement, en particulier dans le domaine de l'éducation. Cette conclusion vient s'opposer à l'idée de l'échec des politiques de réduction des inégalités (Pholi, Black, et Richards (2009)), mises en place depuis la fin des années 80 par le gouvernement australien.

Cependant, Biddle, Hunter et Schwab (2004), mettent en évidence qu'au-delà de l'accès à l'école, les facteurs expliquant la scolarisation sont également liés à la structure du ménage, l'accès aux ressources électroniques aidant à l'éducation à la maison, et à la mise en œuvre de « Community Development Employment Projects ». De la même manière, en Nouvelle-Zélande, des politiques de 'Closing the gap' ont été mises en place à l'égard de la population Maori (Johnston, Poulsen et Forrest (2005)). En utilisant les indices de dissimilarité de Duncan, Chapple (1999 et 2000) montre une lente mais progressive convergence des populations Maori et non-Maori en termes de dotation en éducation (réduction des disparités dans l'accès aux diplômes depuis 20 ans).

Un écueil de ces mesures des inégalités inter-groupes est qu'elles occultent totalement les variations intra-groupes, qui ne sont pas négligeables, en particulier au vue de la taille de certains groupes (notamment en Australie ou en Nouvelle Zélande où les populations autochtones sont très minoritaires¹³) (Chapple, 2000).

Enfin, notons que dans l'une des rares études de comparaisons internationales des inégalités ethniques, Darity

¹³ Les Aborigènes et les autochtones du détroit de Torrès représentent 2.2% des 22 millions d'Australiens, les Maori représentent 8% des 4 millions de néo-zélandais.

et Nembhard (2000) montrent que les inégalités ethniques sont universelles ; elles sont présentes et apparaissent remarquablement similaires dans une grande variété de pays (étude sur un échantillon de 12 pays¹⁴ de différents niveaux de développement économique). Les auteurs précisent également que si les groupes discriminés sont souvent numériquement minoritaires, ils constituent parfois la majorité de la population. Ils montrent que l'existence d'inégalités significatives entre les groupes ethniques est révélée dans les pays de grande population et de petite population, dans les pays à revenus élevés et dans les pays à revenus faibles, dans les pays ayant un taux de croissance économique élevé et ceux ayant un taux de croissance faible ou négatif. Finalement, il apparaît également des inégalités ethniques importantes dans les pays avec des niveaux élevés d'inégalités et dans ceux ayant des niveaux d'inégalités générales plus faibles.

2.2. Les inégalités devant l'école en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie comme partout ailleurs, les carences matérielles liées à la pauvreté durant l'enfance constituent un obstacle à la réussite scolaire et à l'obtention d'un diplôme. Mais au-delà des déterminants socio-économiques (notamment la pauvreté) sur la scolarité, les divisions communautaires continuent chez les jeunes de structurer les inégalités face à l'école (INSERM, 2008). L'observation des données relatives aux diplômes obtenus montre que bien que des améliorations du niveau moyen d'éducation sont visibles depuis 20 ans, il existe toujours une part très importantes de non diplômés en province Nord et en province des Iles Loyauté (évolution tout de même de l'accès au baccalauréat, mais la décomposition en séries de bac montre que les bacheliers de la province Nord sont majoritairement titulaires de baccalauréats professionnels et de baccalauréats techniques).

Corrélé à cela, l'inactivité et le chômage sont nettement plus fréquents chez les jeunes Kanak. Les écarts se manifestent aussi à l'entrée sur le marché du travail avec le décalage entre la formation et le contenu des emplois. Les parcours scolaires et d'insertion professionnelle sont encore souvent marqués par les retards et l'échec dans les communautés océaniques (INSERM, 2008).

En 2009, on ne compte, que 12,5 % des bacheliers d'origine kanak, 14,2% d'origine wallisienne et futunienne, alors que 54,1 % de ces bacheliers sont d'origine européenne. Ainsi, les ethnies kanak et océaniques du pays se trouvent être minorée en fin de cursus scolaire : majoritaire à l'entrée en 6^{ème}, la population kanak et océanique est minoritaire pour le premier diplôme important de l'école française, ouvrant les portes de l'enseignement supérieur. Pour celui-ci, du reste, « *le constat est encore plus sévère : un jeune Européen sur cinq est diplômé de l'enseignement supérieur, contre un sur vingt dans les communautés kanak ou wallisiennes.* » (Broustet et Rivoilan, 2011).

Le discours dominant tend, systématiquement, à minimiser ces écarts ethniques en invoquant, entre autres, des qualités nécessaires à la réussite scolaire dont les jeunes kanak seraient dépourvus de part leur appartenance culturelle : « *volonté, travail, effort sur soi-même, sens du sacrifice* » (Kohler et Wacquant, 1985).

¹⁴ Australia, Belize, Brazil, Canada, India, Israel, Japan, Malaysia, New Zealand, South Africa, Trinidad and Tobago, and the United States.

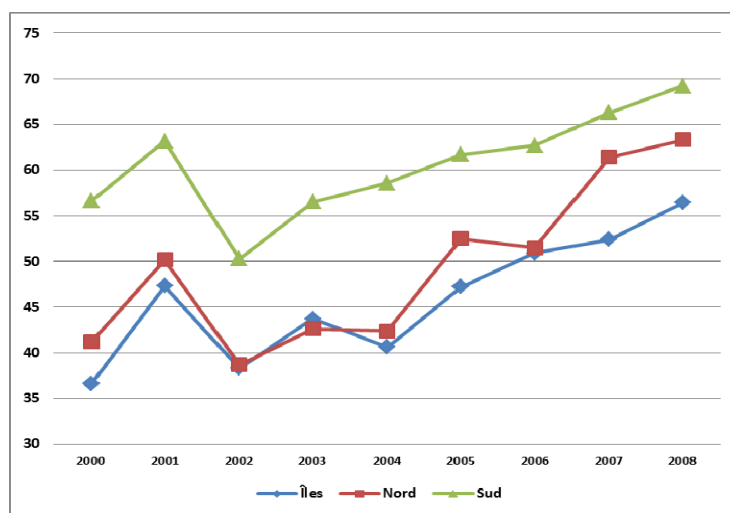
2.2.1. La question des fondamentaux

Le processus scolaire qui aboutit à ces résultats commence dès l'école maternelle dans laquelle les enfants sont accueillis comme des enfants dont les pré-requis linguistiques seraient ceux de n'importe quel autre enfant francophone. L'analyse des résultats des différentes évaluations du parcours scolaire de ces jeunes montre cette inégalité des chances de réussite. En nous intéressant aux résultats présentés par les institutions scolaires, nous souhaitons montrer le regard institutionnel sur l'école calédonienne.

Les évaluations en CE2

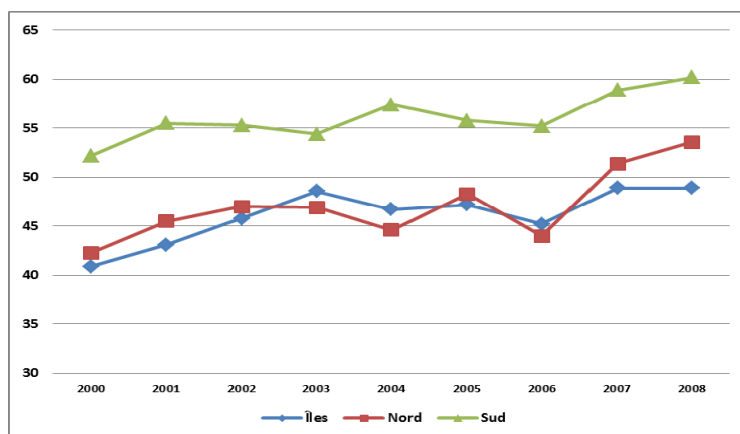
Le rapport présenté par la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC, 2008), en août 2008, montre que les provinces nord et îles, de population majoritairement kanak, obtiennent les résultats les plus faibles pour les fondamentaux, en français et en mathématiques, qui se situent en moyenne en-dessous de 50% : 47,6% en français et 46,6% en maths. On constate ainsi que, dès le début de la scolarité, les enfants kanak n'ont pas acquis les fondamentaux nécessaires pour la poursuite d'une scolarité normale.

Graphique 7. Evolution de l'évaluation en fin de CE2 (français) par Province



Source : DENC (2008).

Graphique 8. Evolution de l'évaluation en fin de CE2 (mathématiques) par Province



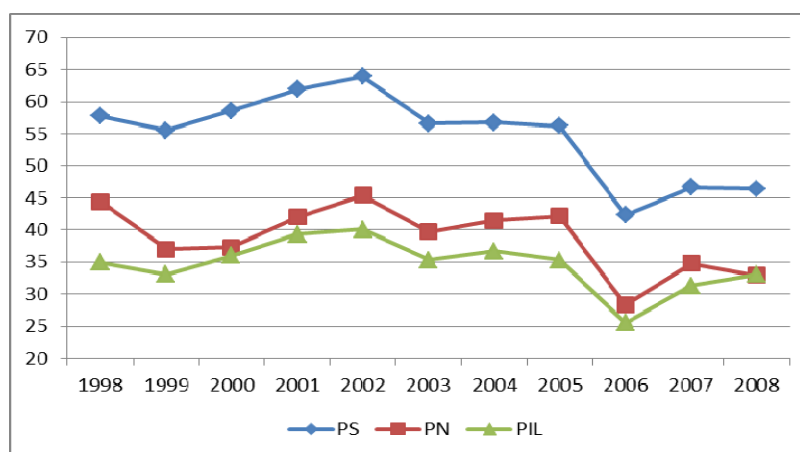
Source : DENC (2008).

Les évaluations à l'entrée en 6^{ème}

L'analyse des résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème}, en français et en mathématiques de 1998 à 2008, montrent que la population scolaire de deux provinces nord et île obtient les résultats les plus faibles avec respectivement, en moyenne, pour ces onze années : 36,6% de réussite en français et 32% en mathématiques. Il est admis que pour suivre une scolarité normale, il convient d'avoir acquis 75% des fondamentaux à l'entrée en 6^{ème}.

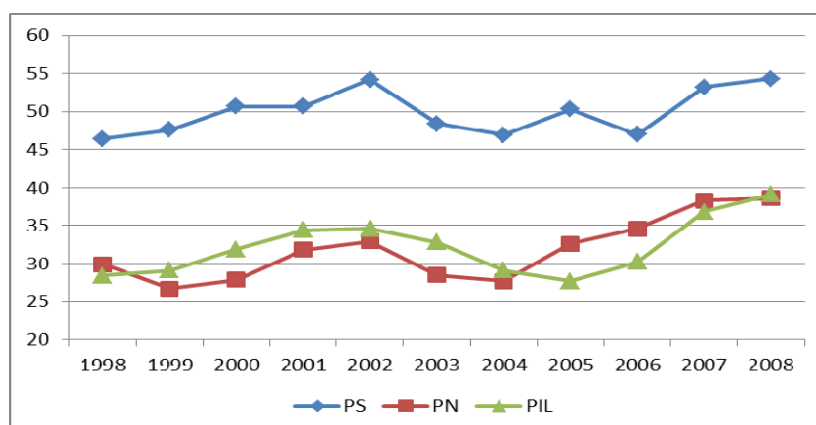
L'écart existant et se répétant au fil des années, ne permet pas à ces jeunes d'accéder à la « réussite scolaire » développé par le système, notamment en ce qui concerne les séries générales: ES, S et L, présentées comme celles qui permettent les meilleurs choix d'orientation. Particulièrement la série S, présentée comme celle de tous les choix possibles.

Graphique 9. Evolution de l'évaluation à l'entrée en 6^{ème} (français)



Source : Vice-Rectorat, Nouméa, 2008.

Graphique 10. Evolution de l'évaluation à l'entrée en 6^{ème} (mathématiques)



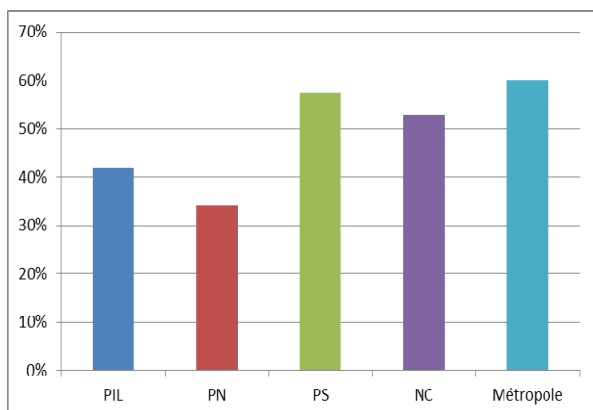
Source : Vice-Rectorat, Nouméa, 2008.

L'orientation en seconde

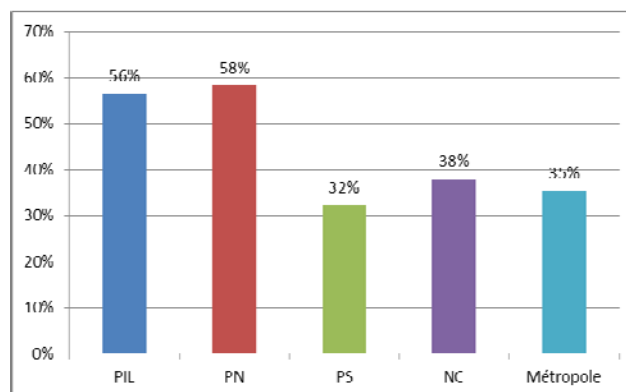
Le document du Vice-Rectorat de Nouméa (Vice Rectorat, 2008), montre que le taux d'orientation en seconde générale et technologique, est de 34,2% pour la province nord, 42% pour la province des îles. Par contre, 57,6% des jeunes de la province sud y sont orientés. *A contrario*, 58,2% des jeunes de la province nord sont orientés en lycées professionnels, de même que 56,4% de la province des îles, contre 32,2% des jeunes de la province sud. Le commentaire est à souligner. En effet, selon le vice-Rectorat : « *la promotion de l'enseignement professionnel, comme voie de réussite scolaire et d'insertion, qui a constitué un axe majeur de la politique éducative de ces dernières années, explique en partie ce décalage* ». Une question s'impose : pourquoi, alors, cette politique éducative vers les filières professionnelles, ne fonctionne-t-elle pas pour les jeunes de la province sud, qui ont eux un taux d'orientation en seconde générale qui est « *proche de celui de la Métropole* ».

Ainsi, le fonctionnement de l'école calédonienne, reproduction, *in extenso*, de celui de l'école française, implique que les jeunes kanak et océaniens se voient dans la grande majorité orientés vers les séries technologiques et professionnelles dès la sortie du collège.

Graphique 11. Taux d'orientation vers la 2nde générale et technologique en 2006.



Graphique 12. Taux d'orientation vers l'enseignement professionnel (BEP, CAP) en 2006.



Source : Vice-Rectorat, Nouméa, 2008.

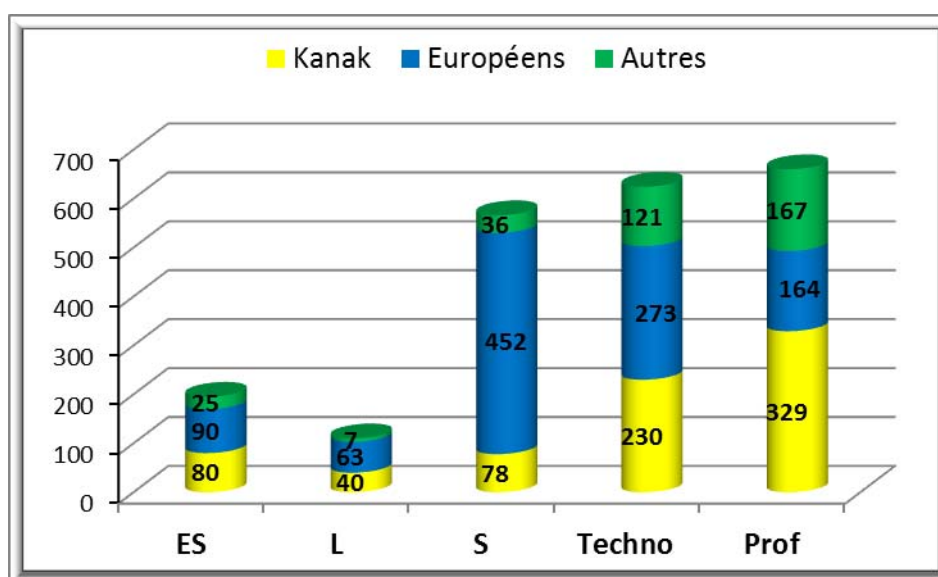
Les séries du baccalauréat

Globalement, il y a, évidemment, de plus en plus de bacheliers en Nouvelle-Calédonie. Nous avons vu, précédemment, la grande disparité de la répartition de ces bacheliers selon les ethnies principales du pays. Qu'en est-il pour les séries du baccalauréat ?

Quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, éclairent la situation. Ainsi, les résultats du baccalauréat de l'année 2005, par province d'origine, (Annexe 4 graphe 1) montrent la forte représentation des séries générales pour les 1133 bacheliers de la province sud avec respectivement 11% en série L, 19% en ES et 29% en S. Celle-ci obtient la plus importante représentation. *A contrario*, nous constatons une représentation bien plus faible dans ces séries de la réussite scolaire française pour la province nord : L (8%), ES (24%) et S (14%) ainsi que pour la province des îles : L (1%), ES (23%) et S (19%). Par contre, pour ces deux provinces, les bacheliers sont majoritairement présents en séries technologiques et professionnelles.

Ne pouvant disposer officiellement de données par ethnies pour affiner la réflexion, nous effectuons à plusieurs et séparément, sur la base des résultats officiels présentés par le Vice-Rectorat de Nouméa, une analyse patronymique des bacheliers. La confrontation des analyses respectives permet de dresser le graphe pour l'année 2009, (Annexe n°4, graphe n°2) qui montre, d'une part, la forte présence des européens en séries générales et particulièrement en série S ainsi que la sous-représentation des kanak et océaniens dans ces séries. D'autre part, la forte présence des bacheliers kanak et océaniens en séries technologiques et professionnelles est patente.

Graphique 13. Réussite au Baccalauréat 2009



Source : Calcul UGPE.

3. Evolution des inégalités ethniques devant l'école

En France, les inégalités sociales devant l'école sont dotées d'une forte inertie et leur variation reste donc le plus souvent lente et quantitativement limitée (Thélot et Vallet (2000), Goux et Maurin (2001)). Comme l'ont fait Selz et Vallet (2007) ou Duru-Bellat et Kieffer (2008) pour la France, il est possible d'évaluer l'évolution qualitative de la démocratisation de l'école en Nouvelle-Calédonie.

En effet, au-delà de l'approche descriptive, présentée à la section précédente, mettant en évidence une amélioration générale des niveaux de formation, il convient d'apprécier quantitativement la part respective de l'allongement général des études (la massification) et de l'affaiblissement éventuel du lien entre communauté d'appartenance et diplôme (la démocratisation qualitative) dans ce phénomène.

Ainsi, nous tenterons de répondre à la question suivante : comment évolue la répartition des diplômés Kanak entre les différents niveaux de diplôme ? L'évolution constatée d'un plus grand nombre de Kanak ayant un diplôme est-elle due à une réduction des inégalités ou à l'augmentation du niveau général de qualification de la population dans son ensemble mise en évidence plus haut (section 2.2) ?

Pour évaluer plus précisément ces évolutions, nous avons distingué dans les données des trois derniers recensements (1996, 2004 et 2009), la communauté d'appartenance Kanak des autres communautés (cette donnée est déclarative en 2009 ; en 2004 et 1996 nous utilisons une approximation qui est le fait de parler et comprendre une langue mélanésienne – le tableau 2 montre la correspondance entre ces deux variables).

Pour mesurer l'ampleur des inégalités, nous utiliserons deux types d'indicateurs courants dans la littérature, d'une part des différences entre taux (méthode additive), d'autre part des rapports des chances (*odds ratios*).

Tableau 4. Evolution de la répartition de la population de 14 ans et plus en fonction du diplôme.

Communauté d'appartenance	RP	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP, BEP	BAC	Diplôme sup. au BAC	Ensemble
Kanak	1996	65.9%	9.6%	6.9%	14.1%	2.5%	1.1%	100.0%
	2004	63.1%	n.d.	9.2%	18.9%	6.6%	2.2%	100.0%
	2009	41.1%	8.9%	15.1%	22.5%	9.4%	3.0%	100.0%
Non Kanak ¹⁵	1996	30.8%	12.4%	9.3%	20.7%	12.5%	14.4%	100.0%
	2004	36.2%	n.d.	10.8%	19.6%	15.7%	17.7%	100.0%
	2009	19.7%	8.1%	12.7%	19.0%	17.7%	22.7%	100.0%
Ensemble	1996	44.0%	11.3%	8.4%	18.2%	8.7%	9.4%	100.0%
	2004	46.1%	n.d.	10.2%	19.3%	12.3%	12.0%	100.0%
	2009	28.1%	8.4%	13.6%	20.4%	14.4%	15.0%	100.0%
Différence de pourcentage (Kanak – non Kanak)	1996	35.10	-2.80	-2.40	-6.60	-10.00	-13.30	
	2004	26.90	n.d.	-1.60	-0.70	-9.10	-15.50	
	2009	21.40	0.80	2.40	3.50	-8.30	-19.70	

Source : ISEE, Recensements 1996, 2004 et 2009.

Lecture : en 1996, 65.9% des Kanak n'ont aucun diplôme, en 2009, ce pourcentage est de 41.1%.

Le Tableau 4 met en évidence ce qui ressort des statistiques présentées dans la section précédente :

- Dans l'ensemble, entre 1996 et 2004, on assiste à une forte progression du niveau d'éducation.
- A toutes les dates, les Kanak sont moins diplômés que les non Kanak.
- L'écart entre Kanak et non Kanak devient plus important aux extrémités du spectre des qualifications (aucun diplôme d'une part et bac ou diplômés du supérieur d'autre part).
- Pour tous les diplômes (à l'exception du niveau d'études supérieures), l'écart entre les communautés se réduit entre 1996 et 2004.

¹⁵ Le groupe constitué des non Kanak est sans doute très hétérogène, il regroupe effectivement de nombreuses communautés (Européenne, Indonésienne, Ni-Vanuatu, Tahitienne, Vietnamiennne, Wallisienne, Futunienne, ...).

- Cette réduction est d'autant plus forte que le niveau de diplôme est faible. Pour les diplômés du supérieur, l'écart entre les communautés se creuse.

Ces résultats montrent que si le niveau général d'éducation a beaucoup évolué lors de ces 15 dernières années, l'augmentation de ce niveau a été plus rapide pour les Kanak que pour les non Kanak (on lit par exemple que le pourcentage de diplômés du supérieur est passé de 14.4% à 22.7% chez les non Kanak et de 1.1 à 3% chez les Kanak).

Pour savoir si l'augmentation du niveau moyen s'est accompagnée d'une réduction des inégalités («rééquilibrage»), le tableau 5 présente les rapports des chances relatives entre les deux groupes pour différents niveaux de diplômes.

Tableau 5. Evolution des rapports de chances relatives Non Kanak / Kanak dans l'accès aux diplômes (population de 14 ans et plus).

	diplôme / aucun diplôme		Baccalauréat / non bac.		Bac général /non bac.		Bac techno. /non bac	
	<i>Odds Ratios</i>	<i>Odds Ratios conditionnels</i>	<i>Odds Ratios</i>	<i>Odds Ratios conditionnels</i>	<i>Odds Ratios</i>	<i>Odds Ratios conditionnels</i>	<i>Odds Ratios</i>	<i>Odds Ratios conditionnels</i>
1996	4.34	3.41	9.85	9.54	6.29	11.89	5.63	4.76
2009	2.84	2.6	4.79	4.39	6.12	5.52	2.12	1.98

Source : ISEE, Recensements 1996 et 2009.

Lecture : en 1996, un non Kanak a 4.34 fois plus de chances d'avoir un diplôme qu'un Kanak. En contrôlant pour l'âge, le sexe, la province de résidence, ce rapport est de 3.41.

Les *odds ratios* (tableau 5) montrent que les écarts augmentent lorsque l'on distingue le type de diplôme : écart de 1 à 4.34 pour n'importe quel diplôme et de 1 à 9.85 pour le bac (un non Kanak a près de 10 fois plus de chance d'avoir le bac qu'un Kanak en 1996). La différence est réduite de moitié lorsque l'on s'intéresse aux seuls baccalauréats technologiques.

Ces données confirment également une certaine démocratisation de l'accès aux diplômes : les rapports de chances relatives baissent fortement en 15 ans. Cette évolution est visible également sur la base des différences de pourcentages (tableau 4).

On notera en particulier que cette réduction est bien moins forte pour le bac général que pour les autres diplômes. Ainsi, en 2009, un non Kanak a encore 6.12 fois plus de chances qu'un Kanak d'avoir un baccalauréat général et ce rapport a très peu baissé en 15 ans.

L'appréciation globale de réduction des inégalités est donc à nuancer lorsque l'on s'intéresse aux détails des types de diplômes obtenus. Ainsi, les inégalités changeraient donc de forme plus qu'elles ne disparaîtraient.

Cependant, les écarts de diplôme entre deux populations (comme ceux que nous venons de mettre en évidence) sont potentiellement dus à des différences de caractéristiques observables. Des régressions logistiques permettant de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » sont ensuite estimées. Le tableau 5 présente les rapports de chances relatives conditionnels aux autres facteurs pouvant expliquer l'accès au diplôme. Malheureusement, comme nous l'avons déjà souligné, le traitement des données que nous utilisons ne permet pas de mesurer l'origine sociale des individus. Les seuls facteurs explicatifs, en plus de la communauté d'appartenance, sont l'âge, le sexe et la province de résidence.

Entre les recensements de 1996 et 2009, les coefficients exprimant l'impact de la communauté d'appartenance sur les chances d'obtenir un baccalauréat sont en baisse (tout en restant significatifs en fin de période).

On observe en particulier que, dans tous les cas, la prise en compte de quelques variables de contrôle réduit les rapports de chances, impliquant que, toutes choses égales par ailleurs, la communauté d'appartenance a un impact significatif sur le diplôme obtenu, mais que cet impact baisse fortement entre 1996 et 2009.

Cette analyse présente quelques limites importantes :

- Nécessité de prendre en compte l'hétérogénéité intra-groupe ; le groupe constitué des non Kanak est sans doute très hétérogène, il regroupe effectivement de nombreuses communautés (Européenne, Indonésienne, Ni-Vanuatu, Tahitienne, Vietnamiennne, Wallisienne, Futunienne, ...) qui présentent des situations bien différentes.
- Les régressions logistiques ayant servi à « corriger » les *odds ratios* des caractéristiques observables des individus n'incluent pas de variables de contrôle de l'origine sociale (CSP ou diplôme des parents). Il convient d'affiner l'analyse pour déterminer la part respective de l'origine sociale et de l'origine ethnique dans les destinées scolaires.

Conclusion

Cette étude a permis de mettre en évidence tant la réduction des inégalités ethniques devant l'école en Nouvelle-Calédonie depuis 15 ans que leur persistance. La « massification de l'école calédonienne » se serait donc accompagnée d'une faible « démocratisation qualitative de l'école ».

Cependant, les résultats montrent que plus on procède à une analyse désagrégée plus les inégalités sont marquées. Ainsi, l'écart entre les communautés se creuse entre 1996 et 2004 pour le niveau d'études supérieures. Le calcul de rapports de chances relatives montre également que les écarts augmentent lorsque l'on distingue le type de diplôme : écart de 1 à 4.34 pour n'importe quel diplôme et de 1 à 9.85 pour le bac (un non Kanak a près de 10 fois plus de chance d'avoir le baccalauréat qu'un Kanak en 1996).

L'appréciation globale de réduction des inégalités est donc à nuancer lorsque l'on s'intéresse aux détails des types de diplômes obtenus. Ainsi, les inégalités changeraient donc de forme plus qu'elles ne disparaîtraient.

Cette analyse présente quelques limites importantes qu'il conviendra de combler dans une prochaine étude : pas de prise en compte de l'hétérogénéité intra-groupe (le groupe constitué des non Kanak est sans doute très hétérogène, il regroupe effectivement de nombreuses communautés (Européenne, Indonésienne, Ni-Vanuatu, Tahitienne, Vietnamiennne, Wallisienne, Futunienne, ...)), pas de contrôle

de l'origine sociale dans les régressions logistiques ayant servi à « corriger » les *odds ratios* des caractéristiques observables des individus.

L'échec de l'égalité des chances de l'école calédonienne : constat et tentatives d'explications.

Le rapport du Sénat Coutumier (2009) met en évidence les incohérences du système scolaire calédonien qui tout en revendiquant l'égalité des chances, impose une pédagogie unique à des élèves différents.

L'école calédonienne, en reproduisant à la lettre l'école française, construit une inégalité de fait quant à la réussite scolaire et par conséquent réussite sociale entre les jeunes du pays. On retrouve le fonctionnement développé en 1863 par le Gouverneur Guillain : l'enseignement général pour les Européens et l'enseignement professionnel pour les Kanak et les Océaniens.

On est donc amenés à conclure que, même si le système peut se réclamer de plus de réussite scolaire pour tous, donc de démocratisation de l'école, les résultats scolaires montrent que les jeunes de ce pays n'ont pas les mêmes chances de réussite, d'insertion sociale et professionnelle.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur les perspectives de développement économique, alors que les théories modernes de la croissance font justement du capital humain le cœur de la croissance et du développement. La nécessité d'assurer une juste répartition des revenus de la croissance est un objectif crucial qui doit permettre de consolider une stabilité sociale, indispensable au développement équilibré et durable de la Nouvelle-Calédonie. Comment atteindre cet objectif avec une école qui est encore source de fortes inégalités ?

Références

- Aeberhardt R., D. Fougère, J. Pouget et R. Rathelot, 2010, "L'emploi et les salaires des enfants d'immigrés", *Economie et Statistique*, n° 433.
- Altman J.C., Biddle N., and Hunter B.H., 2005, "A Historical Perspective on Indigenous Socioeconomic Outcomes in Australia, 1971–2001", *Australian Economic History Review*, 45.
- Altman J.C., Biddle N., and Hunter B.H., 2009, "Prospects for 'Closing the Gap' In Socioeconomic Outcomes for Indigenous Australians?", *Australian Economic History Review*, 49(3).
- Apparicio P., 2007, "Les Indices de Ségrégation Résidentielle : un Outil Intégré Dans un Système d'Information Géographique", *Cybergeo : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, article 134, mis en ligne le 16 juin 2000, modifié le 05 novembre 2007. URL : <http://cybergeo.revues.org/12063>. Consulté le 03 mai 2011.
- Beauchemin C., Hamel C., Lesné M. et Simon P., 2010, "Les Discriminations : une Question de Minorités Visibles", *Population et Société*, 466.
- Biddle N., Hunter B.H., and Schwab R.G., 2004, "Mapping Indigenous Education Participation", *CAEPR Discussion Paper*, No. 267/2004.
- Biddle N., Taylor J., and Yap M., 2009, "Are the Gaps Closing? – Regional Trends and Forecasts of Indigenous Employment", *Australian Journal Of Labour Economics*, 12(3).
- Brard J-P., 2007, L'amélioration de la transparence des règles applicables aux pensions de retraite et aux rémunérations outre-mer, Commission des finances, de l'économie générale et du plan, Assemblée nationale, Rapport d'information, n° 3 870, Mars, 127 pages.
- Broustet D., Rivoilan P., 2011, "50 000 habitants de plus de 13 ans", Isee, *Synthèse recensement de la population 2009*, n°1.
- Chapple S., 1999, "Explaining Patterns of Disparity Between Māori and non-Māori Employment Chances", *Labour Market Bulletin*.
- Chapple S., 2000, "Maori Socio-Economic Disparity", *Political Science*, 52.
- Chetty R., Friedman J. N., Hilger N., Saez E., Whitmore Schanzenbach D., and Yagan D., 2011, "How Does Your Kindergarten Classroom Affect Your Earnings? Evidence From Project STAR", *NBER Working Paper* No. 16381.
- Christnacht A., 2004, *La Nouvelle-Calédonie*, Paris, La documentation française.
- COMEDD, 2010, Inégalités et Discriminations. Pour un Usage Critique et Responsable de l'Outil Statistique, Rapport du Comité Pour la Mesure de la Diversité et l'Evaluation des Discriminations, février.
- Darity W. and Nembhard C., 2000, "Racial and Ethnic Economic Inequality: The International Record", *The American Economic Review*, 90(2).
- David C., 2011, "Les singularités humaines : les recensements pour quoi faire ? Le métissage", Communication au colloque sur "Le destin des collectivités politiques d'Océanie", Nouméa, 7-10 mars 2011, à paraître.
- DENC, 2008, 2000 – 2008, L'évolution de l'école primaire publique en Nouvelle-Calédonie depuis le transfert de compétences. Quelques repères pour mesurer le chemin parcouru. Rapport.
- Duru-Bellat M. et Kieffer A., 2008, "Du Baccalauréat à l'Enseignement Supérieur en France : Déplacement et Recomposition des Inégalités", *Population*, vol. 63.
- Echenique F. and Fryer R., 2007, "A Measure of Segregation Based on Social Interactions", *Quarterly Journal of Economics*, 122(2).
- Echenique F., Fryer R., and Kaufman A., 2006, "Is School Segregation Good or Bad?", *American Economic Review*, May 2006.
- Felouzis G., 2003, "La Ségrégation Ethnique au Collège et ses Conséquences", *Revue Française de Sociologie*, 44(3).
- Fryer R., 2010a, "Racial Inequality in the 21st Century: The Declining Significance of Discrimination", *forthcoming in the Handbook of Labor Economics Volume 4*.

- Fryer R., 2010b, "The Importance of Segregation, Discrimination, Peer Dynamics, and Identity in Explaining Trends in the Racial Achievement Gap", *forthcoming in the Handbook of Social Economics Volume 1*.
- Fryer R., and S. Levitt, 2004, "The Causes and Consequences of Distinctively Black Names", *Quarterly Journal of Economics*, CXIX.
- Goux D. et E. Maurin, 1995, "Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993", *Revue française de sociologie*, 36(1).
- Goux D. et E. Maurin, 1997, "Démocratisation de l'école et persistance des inégalités", *Economie et statistique*, 306 (Juin).
- Hadj L., 2010, "En 2008, le Niveau de Vie des Plus Riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes", Isee, *Synthèse budget consommation des ménages 2008*, n° 18.
- Heckman J.J., 2011, "The American Family in Black and White: A Post-Racial Strategy for Improving Skills to Promote Equality", *NBER Working Paper*, No. 16841.
- INSERM, 2008, Situation Sociale et Comportements de Santé des Jeunes en Nouvelle-Calédonie. *Rapport d'enquête*.
- Johnston R., Poulsen M., and Forrest J., 2005, "The Residential Segregation of New Zealand Maori in Comparative Perspective: An 'Ecology of Social Inequality'?", *New Zealand Population Review*, 31(2).
- Kohler J. M., Wacquant L., 1985, "L'école inégale. Éléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie", Institut Culturel Mélanésien, Nouméa, coll. Sillon d'igname, pp. 36-37.
- Lembège C., 2010, "En Nouvelle-Calédonie, en 2006, dans le privé, un emploi est payé en moyenne 225 000 F.CFP nets par mois", Isee, *Les salaires 2006*, n°14.
- Pholi K., Black D., and Richards C., 2009, "Is 'Close the Gap' a useful approach to improving the health and wellbeing of Indigenous Australians?", *Australian Review of Public Affairs*, 9(2).
- Salaün M., 2005, *L'école indigène. Nouvelle-Calédonie, 1885-1945*, Presses universitaires de Rennes, 280 p.
- Selz M., Vallet L.-A., 2007, "Évolution Historique de l'Inégalité des Chances Devant l'École : des Méthodes et des Résultats Revisités", *Éducation & Formations*, 74.
- Sénat Coutumier, 2009, La Place du Jeune Kanak dans la Société Contemporaine et les Moyens de Lutter Contre la Marginalisation d'une Partie de la Jeunesse, octobre.
- SYNDEX, 2010, Le Pouvoir d'Achat des Calédoniens – La Nouvelle-Calédonie face à ses inégalités, octobre.
- TEC, 2010, Tableaux de l'Economie Calédonienne. Edition abrégée 2010, Isee, coll. Isee, Notes et documents, n°116.
- Thélot C. et Vallet L.-A., 2000, "La Réduction des Inégalités Sociales Devant l'École Depuis le Début du Siècle", *Economie et Statistique*, 334(4).
- Vallet L.-A., 1999, "Quarante Années de Mobilité Sociale en France. L'Évolution de la Fluidité Sociale à la Lumière de Modèles Récents", *Revue Française de Sociologie*, 40(1).
- Vallet L.-A., 2010, "Expansion des Systèmes Éducatifs et Dynamique des Inégalités Sociales Devant l'Enseignement : Quelques Jalons de la Recherche Comparative en Sociologie", *Economie et Statistique*, 433-434.
- Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, 2008, Éléments pour un diagnostic du système éducatif en Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Annexes

Tableau A1 : La répartition des communautés par province en 2009

Communauté d'appartenance	Iles	Nord	Sud	Total
Européenne	341	5 753	65 627	71 721
Indonésienne	7	445	3 533	3 985
Kanak	16 847	33 312	48 919	99 078
Ni-Vanuatu	13	132	2 182	2 327
Tahitienne	14	247	4 724	4 985
Vietnamienne	1	44	2 312	2 357
Wallisienne, Futunienne	25	336	20 901	21 262
Autres asiatique	7	49	1 801	1 857
Autre	18	1 808	12 917	14 743
Plusieurs communautés	163	2 562	17 673	20 398
Non déclarée		449	2 418	2 867
Total	17 436	45 137	183 007	245 580

Graphiques A1. L'évolution des admis à différents niveaux par communauté.

